

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/3/lacoste-3-1-1967.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 3, Numéro 1.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

La confessionnalité de l'école dans la perspective du rapport Parent

par Me Paul LACOSTE *

LE SUJET dont on m'a invité à vous entretenir est pour moi beaucoup plus qu'une simple question théorique ou académique. J'avais déjà, il y a plusieurs années, exprimé des opinions sur le problème de la confessionnalité et de la langue dans notre système d'enseignement. Depuis, de nombreuses expériences très concrètes sont venues s'ajouter aux idées générales. J'ai eu à faire face aux difficultés que soulèvent le pluralisme religieux et la dualité culturelle tantôt comme conseiller juridique, tantôt comme vice-recteur d'université, ou encore comme membre du Conseil supérieur de l'éducation ou de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ce n'est toutefois en aucune de ces qualités que je m'adresse à vous, mais à titre purement personnel, et sans exprimer le point de vue d'aucune institution.

La mise au point s'impose particulièrement en ce qui concerne le Conseil supérieur de l'éducation, qui fait ces temps-ci une large consultation des corps intermédiaires sur les recommandations de la Commission Parent concernant la confessionnalité et la langue. Il me semble que cette consultation n'empêche pas un membre du Conseil de se prononcer personnellement, puisqu'il ne s'agit pas d'une enquête

menée par un organisme quasi judiciaire, mais d'une simple consultation qui entre plus ou moins dans le cours ordinaire de l'activité d'un corps qui est lui-même consultatif. Il a toujours été convenu que les membres du Conseil réservaient entièrement leur liberté d'expression, et au surplus je ne suis pas le premier membre à s'exprimer publiquement depuis que le Conseil supérieur a annoncé sa consultation.

Réactions d'hier et d'aujourd'hui

Il est intéressant de comparer les réactions provoquées par les deux derniers volumes du Rapport Parent à celles qui firent tant de bruit en 1961, lorsque fut vraiment posé dans l'opinion publique le problème de la confessionnalité de notre enseignement public. Coïncidence intéressante du reste, la question fut posée justement à l'époque où la Commission Parent commençait ses travaux.

La demande de créer des écoles publiques non confessionnelles provoqua un choc dont nous nous étonnons aujourd'hui. C'était l'admission qu'une certaine forme d'unanimité était rompue en éducation, même entre gens d'une même foi religieuse. Il se créa et se propagea immédiatement, et d'une façon durable, un ensemble de confusions et d'ambiguïtés. D'une part, la non-confessionnalité de l'école fut assimilée à l'irréligion et l'introduction de la

* Me Paul Lacoste est vice-recteur associé de l'Université de Montréal. Le texte que nous reproduisons ici est celui d'une conférence prononcée par l'auteur, le 10 novembre 1966, dans le cadre des "jeudis pédagogiques" de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université Laval de Québec.

non-confessionnalité dans le système public fut perçue comme une menace de déconfessionnalisation totale. D'autre part, la confessionnalité fut souvent présentée non seulement comme une exigence absolue, mais comme une chose à peu près intangible même dans ses modalités d'application. En marge du radicalisme et du conservatisme, quelques-uns tentèrent de proposer des formules d'accommodement. Même cela fut accueilli avec une méfiance extrême.

Puis vint une période d'accalmie relative, pendant laquelle d'autres thèmes, le nationalisme surtout, préoccupèrent les esprits plus que la confessionnalité de l'enseignement, sauf bien entendu pendant les mois qui précédèrent l'adoption de la loi du ministère de l'éducation. Mais voici que paraissent les dernières recommandations de la Commission Parent, qui comportent des vues tout à fait nouvelles sur la confessionnalité de notre enseignement public. On pouvait se demander quelles allaient être cette fois les réactions.

A vrai dire, bien des raisons, que nous examinerons tout à l'heure, permettaient d'espérer des attitudes plus réalistes et plus constructives. Il est loin d'en être ainsi. Plus précisément, il y a eu un certain déplacement des réactions: cette fois, on ne conteste plus guère la nécessité d'établir au moins quelques écoles publiques non-confessionnelles, mais l'opposition à tout réaménagement général du système, même respectueux de la confessionnalité, s'exprime souvent à peu près de la même façon qu'il y a cinq ans. Tout comme d'ailleurs le laïcisme intransigeant refuse, comme au début, toute forme d'accommodement. Les uns comme les autres nous rappellent tout naturellement le mot fameux de Talleyrand: "Ils n'ont rien appris, et ils n'ont rien oublié".

Il faut dire que notre milieu a l'habitude des réactions de défense plus ou moins bruyantes et plus ou moins tenaces contre toute réforme majeure en matière de confessionnalité. Le même phénomène s'est produit, mutatis mutandis, dans des secteurs très différents, comme les coopératives et les caisses populaires, les syndicats et les sociétés nationales ou culturelles, les associations hospitalières, sans compter nos codes de droit et bien entendu la régie de l'éducation. D'une façon générale, après une période plus ou moins longue de discussions passionnées, on arrive à une forme de compromis qui modifie notablement le régime juridique pour faire une juste place à une minorité. Généralement aussi, le com-

promis est accepté non seulement par un souci de justice, mais aussi, et peut-être surtout, parce qu'il est imposé par des exigences d'efficacité, pour les fins propres de l'institution en cause, qui seraient moins bien assurées autrement.

Cette perspective historique nous laisse à la fois rassurés et un peu mélancoliques. Rassurés parce que nous savons qu'en fin de compte les choses s'arrangent, et mélancoliques quand nous constatons cette tendance de notre peuple à dissiper dans des luttes semblables des énergies dont il aurait pourtant si grand besoin pour des tâches plus constructives.

On peut donc supposer qu'il en sera de même en matière de confessionnalité dans nos commissions scolaires. Cependant, le temps presse et l'enjeu est cette fois la réforme la plus importante et la plus urgente de toutes. Nous nous devons de tout faire pour éviter une mauvaise querelle de plus, qui pourrait soit dégénérer éventuellement en une véritable lutte scolaire, soit du moins compromettre sérieusement le réaménagement indispensable de nos structures scolaires locales.

Dans cette question de structures, c'est non seulement l'efficacité administrative qui est en cause, c'est aussi l'orientation et l'esprit de notre enseignement. Nous devons donc tenter de nous dégager un peu de nos réactions et de nos oppositions traditionnelles, de nos attitudes globales, conservatrices ou radicales, pour examiner avec objectivité les recommandations de la Commission Parent. Cet examen, nous devons le faire non pas à la lumière de principes trop simples, quels qu'ils soient, mais en pondérant les exigences de plusieurs principes difficiles à concilier. Nous devons le faire aussi non pas dans une perspective d'absolu, ou plus précisément en érigeant en absolu une situation historique particulière et déjà largement révolue, mais en tenant compte surtout des facteurs dynamiques de l'évolution récente.

Principes et évolution historique

C'est surtout ce deuxième aspect, soit l'évolution des dernières années, que je voudrais traiter. Car en ce qui concerne les principes en cause, ils ont été maintes fois formulés: respect des consciences dans une société décidément engagée dans la voie du pluralisme, égalité de tous les citoyens dans les institutions publiques, accessibilité de toutes les formes et de tous les niveaux d'enseignement, adaptation de

l'enseignement et des institutions aux exigences de la société industrielle, efficacité administrative qui permette de tirer le meilleur parti d'investissements qui seront toujours inférieurs aux besoins.

Tels sont les principes qui inspirent le Rapport Parent. Considérés en eux-mêmes, ils devraient être trop évidents pour qu'il soit même nécessaire de les défendre. Les difficultés surgissent lorsqu'il s'agit d'en faire chez nous l'application, car nos institutions traditionnelles sont très loin d'y correspondre, même si à l'origine, disons-le en toute justice, elles s'en inspiraient dans une beaucoup plus grande mesure, à la lumière de l'esprit et des besoins de l'époque.

Les recherches historiques et juridiques très poussées de la Commission Parent ont démontré hors de tout doute comment notre système, démocratique, souple et convenablement adapté vers la fin de la première moitié du dix-neuvième siècle, est devenu de plus en plus compartimenté et rigide, pour s'enfermer dans un bi-confessionnalisme devenu graduellement discriminatoire, statique et inadapté aussi bien dans ses structures que dans son esprit. Il a fallu l'intervention des tribunaux pour enrayer certaines conséquences extrêmes du système, et il est pénible de constater que même après cela, les abus les plus patents n'ont été corrigés par la législation. Ni la jurisprudence ni le Rapport Parent n'ont eu encore raison d'un régime extraordinairement enraciné chez nous, longtemps rationalisé par l'idéologie officielle et appuyé, les faits le montrent bien, par de très puissants mécanismes de défense qui vont bien au-delà des démonstrations logiques, et qui résistent même étonnamment à l'évidence des faits.

Demandons-nous tout de même si l'évolution des dernières années a créé une situation nouvelle, à laquelle le Rapport Parent serait assez clairement adapté en matière de confessionnalité pour qu'on entreprenne sérieusement de l'appliquer. Concrètement, les recommandations en cause sont essentiellement les suivantes: il y aurait sur chaque territoire une seule commission scolaire, chargée de dispenser à la fois l'enseignement confessionnel et non-confessionnel, de langue française et de langue anglaise. Des directions pédagogiques diversifiées assureraient le caractère propre de chaque type d'enseignement, et des comités de parents joueraient un rôle actif en ce qui concerne la formation religieuse et morale.

La Commission Parent distingue soigneusement l'administration scolaire et l'école, celle-ci plutôt que celle-là se diversifiant selon la confessionnalité ou

la langue. A l'intérieur de l'école, au niveau secondaire surtout, les caractéristiques confessionnelles et culturelles peuvent se retrouver au niveau des classes ou des cours. Et dans tous les cas où l'on ne peut diversifier suffisamment selon la confessionnalité, on évite soigneusement tout ce qui peut blesser ou heurter la conscience de l'enfant. Voilà pour le niveau des commissions scolaires.

Au niveau plus élevé, celui des instituts, la non-confessionnalité prévaut dans l'institution comme telle, la confessionnalité se retrouvant dans tel ou tel enseignement. Quant aux universités, sur lesquelles on aurait pu espérer des recommandations plus claires de la Commission, il se dégage qu'elles doivent être largement ouvertes.

Telles sont, beaucoup trop sommairement rappelées, les principales recommandations de la Commission Parent en matière de confessionnalité. Répondent-elles convenablement aux principes formulés plus haut d'une part, et aux besoins concrets de notre milieu d'autre part? Malgré les grandes résistances d'aujourd'hui, l'évolution récente permet-elle de prévoir un accueil bientôt favorable?

Je voudrais souligner trois aspects de l'évolution des dernières années qui viennent appuyer les recommandations du Rapport Parent en matière de confessionnalité et qui devraient favoriser leur acceptation. Il y a d'abord l'évolution au point de vue religieux, qui dépasse largement notre milieu, et qui devrait avoir chez nous pour effet de contribuer beaucoup au règlement de certaines questions qui concernent la relation entre le spirituel et le temporel. Il y a aussi les effets de plus en plus marqués de l'industrialisation et de l'urbanisation sur notre mentalité, sur notre échelle des valeurs, de plus en plus influencée par la sécularisation qui caractérise la société industrielle et post-industrielle. Enfin, nous trouvons une prise de conscience de plus en plus aiguë des problèmes de l'éducation, et concrètement des exigences objectives de toute réorganisation efficace de notre système. Ce dernier élément est sans doute la plus grande contribution de la Commission Parent aux progrès de notre société. Considérons brièvement chacun de ces trois facteurs.

L'évolution religieuse

Au point de vue religieux, je voudrais seulement faire ressortir à quel point la notion de confessionnalité est affectée, et surtout sera affectée dans l'ave-

nir, par l'esprit qui se dégage du dernier concile et par l'œcuménisme. Notre conception traditionnelle de la professionnalité de l'enseignement avait des caractéristiques bien connues. Elle portait la marque d'un esprit religieux dogmatique et apologétique, fortement teinté de moralisme et de juridisme, et à la fois défensif et prosélyte.

Cette notion de la professionnalité était aussi entachée de beaucoup de confusion. Très enveloppante, elle faisait très mal la part du sacré et du profane; toujours exigeante, elle se présentait le plus souvent comme une valeur absolue, à laquelle on subordonnait toutes les autres; peu lucide enfin, elle confondait facilement le droit et le fait, la structure et le contenu, bref la lettre et l'esprit. Face aux exigences d'une telle conception de la professionnalité, les autres valeurs ne pouvaient peser bien lourd. Qu'il s'agît du respect des consciences ou des normes démocratiques, de la qualité scientifique ou pédagogique de l'enseignement, de l'efficacité administrative ou d'un aménagement rationnel des ressources, presque toujours ces considérations venaient en second lieu.

Nous étions habitués non pas au respect des exigences légitimes en matière de professionnalité, mais bien plutôt au primat quasi absolu de ces exigences. Nous organisions et divisons les structures, nous orientons l'esprit d'abord en fonction de la professionnalité, et le reste venait par surcroît. C'était là ce que j'appellerais du "professionnalisme", attitude bien différente du respect de la professionnalité. Ce professionnalisme, est-il besoin de le dire, se manifeste encore puissamment à l'heure actuelle.

Cependant, depuis quelques années, l'influence du concile et de l'œcuménisme ont fait beaucoup évoluer un bon nombre d'esprits, qui en entraîneront naturellement de plus en plus à leur suite. Une conception plus personnelle et plus intérieure de la religion, un respect beaucoup plus grand des consciences, et une acceptation de la diversité des options religieuses, une distinction beaucoup plus nette entre les valeurs essentielles et les institutions contingentes, une conception épurée des valeurs proprement spirituelles, qui favorise le respect des exigences des valeurs profanes, une confiance plus grande dans l'esprit et une insistance beaucoup moindre sur les règles et sur les cadres, la recherche de ce qui unit plutôt que l'accent sur ce qui divise: voilà quelques-uns des grands progrès de ces dernières années, et ils sont d'une portée incalculable.

Comment cette évolution profonde n'affecterait-elle pas la notion de professionnalité de l'enseignement? La régression du dogmatisme doit rendre la professionnalité beaucoup plus souple, le respect de la liberté des consciences doit la rendre beaucoup plus accueillante et l'acceptation des valeurs profanes doit la rendre beaucoup plus discrète, enfin une lucidité plus grande doit l'amener à prendre ses distances à l'égard de telle ou telle formule juridique.

Aussi, et peut-être surtout au point de vue particulier qui nous intéresse aujourd'hui, la notion de professionnalité, située dans le contexte de l'aggiornamento, ne devrait pas donner lieu à ce que j'ai appelé tout à l'heure le professionnalisme. Au lieu de s'ériger toujours en absolu, elle doit pouvoir s'intégrer beaucoup mieux à d'autres valeurs, composer avec d'autres exigences et permettre des solutions équilibrées et adaptées aux besoins si variés, si complexes et si difficiles à concilier de la société actuelle.

C'est précisément, semble-t-il, ce qu'à voulu faire la Commission Parent. Elle respecte la professionnalité et lui apporte des garanties juridiques formelles, qui dépassent même à certains égards celles qui existent maintenant. Mais ces garanties, la Commission les a insérées dans un système qui veut être à la fois assez cohérent et unifié pour être efficace, et assez complexe et souple pour respecter la diversité sociologique. Sans doute y a-t-il là des risques à courir, mais c'est pure illusion que de vouloir réorganiser l'enseignement sans risque. Le plus grand danger n'est pas là, mais dans la fausse sécurité des institutions consolidées mais très désuètes. Cette fausse sécurité, qui nous a déjà coûté si cher en termes de qualité de l'enseignement, arriverait tôt ou tard à coûter très cher aussi en matière de professionnalité.

L'évolution sociale et culturelle

Disons maintenant quelques mots de l'évolution sociale et culturelle de notre milieu. Tout a été dit sur la rapidité de notre industrialisation et de notre urbanisation, et sur le fait que nous nous sommes accrochés, malgré tous ces changements, à des schèmes de valeur et à des institutions hérités de la société rurale traditionnelle. Notre système d'enseignement est sans doute la plus éloquente manifestation de ce déséquilibre dans la transformation de notre société. Nous commençons à comprendre que c'est aussi la plus désastreuse.

A entendre parler nos porte-parole officiels, on aurait cru pendant très longtemps que non seulement le Québec n'est pas une province comme les autres, mais encore, ce qui serait beaucoup plus étonnant, que la société québécoise n'est pas une société moderne comme les autres. Ces mythes ont sans doute reculé beaucoup, mais ils subsistent au moins implicitement dans une foule de réactions suscitées par le Rapport Parent.

Il est pourtant inéluctable que la société canadienne-française, tout en conservant certains traits qui lui sont propres, assume largement les valeurs de la société industrielle et post-industrielle. Au point de vue qui nous intéresse ici, est-il besoin de rappeler que ces valeurs comportent une grande mesure de sécularisation. C'est-à-dire que la société démocratique d'aujourd'hui tend à adapter ses institutions aux besoins d'un monde qui est devenu pluraliste au point de vue spirituel, d'esprit égalitaire au point de vue social, conscient du rôle dominant de la science et de la technologie, et très soucieux d'organisation et de progrès économiques.

Ce qui ne signifie aucunement que ce monde serait vidé de ses valeurs spirituelles. Au contraire, certaines d'entre elles, qui ne purent jamais être vraiment respectées, sont enfin susceptibles de l'être dans la société de demain. Dans cette société par ailleurs, toute valeur spirituelle aura sa place, qui sera celle que voudront lui faire les hommes libres. Mais cela signifie que les institutions publiques, tout en respectant le plus possible les particularismes légitimes, seront axées d'abord sur les valeurs communes à l'ensemble de la société. Cela signifie aussi que chaque type d'institution sera conçu d'abord en fonction de sa finalité propre et de ses exigences intrinsèques, l'école étant d'abord conçue en fonction de la qualité de l'enseignement, l'hôpital en fonction de la qualité des soins médicaux, et ainsi de suite.

Le Québec ne fera pas exception à la règle. Il aura même d'autant plus de chance de réduire ses retards qu'il entrera plus tôt dans cette façon de voir, ce qui, encore une fois, n'implique l'abandon de rien d'authentique. Dans cette perspective, le problème de la professionnalité de l'enseignement ne se présente plus du tout comme il s'est présenté traditionnellement chez nous. Ce qui a été dit tout à l'heure du primat quasi absolu de la professionnalité s'applique facilement ici. Dans la société urbaine d'aujourd'hui,

la professionnalité est une valeur qui compose avec d'autres valeurs, qui sont très diverses.

La Commission Parent l'a bien compris, et cela lui a valu l'étonnante accusation de manquer de principes. La vérité est plutôt que la Commission, au lieu de se fonder seulement sur un ou deux principes simples pour en déduire à priori des conclusions dogmatiques, selon notre façon traditionnelle, s'est imposé plutôt l'effort infiniment plus considérable de concilier plusieurs principes également impérieux aujourd'hui. La Commission s'est demandé: comment peut-on donner au Québec le système d'enseignement qui convient à toute société contemporaine, tout en sauvegardant certaines de nos valeurs traditionnelles? Dans cette perspective réaliste, elle a remarquablement réussi. Sa formule, en matière de professionnalité, paraît bien concilier les exigences essentielles.

Malheureusement, sa démarche intellectuelle est encore trop éloignée des attitudes profondes de certains de nos milieux pour être comprise. Essentiellement rationnel, objectif et synthétique, le point de vue de la Commission Parent n'a rien de commun avec les réflexes de défense rationalisés dont nous avons fait si longtemps notre pâture intellectuelle, pendant que la réalité nous échappait impitoyablement et que les autres nous distançaient de plus en plus. Ce point de vue est tout aussi éloigné, est-il besoin de le dire, d'un certain radicalisme facile, qui confond ses abstractions et la réalité, quand il ne va pas jusqu'à prendre pour des principes de réforme ce qui s'apparente plutôt, en fait, à des explosions d'agressivité.

Cependant, chez nous comme ailleurs, l'évolution sociale et les réalités objectives auront raison des attitudes même profondément ancrées. Après certains remous, on constatera que la façon de voir de la Commission Parent était foncièrement juste, à vrai dire que c'était peut-être la seule possible, même si les modalités prêteront toujours à discussion. Il faut seulement espérer que le décalage entre le réalisme et les positions qui s'expriment publiquement chez nous s'atténuera assez rapidement.

Les exigences de la réforme de l'enseignement

J'ai mentionné tout à l'heure un troisième facteur favorable à l'acceptation des recommandations du Rapport Parent en matière de professionnalité:

la prise de conscience des exigences intrinsèques de la réforme de l'enseignement.

Nous avons peu à peu compris et reconnu l'état réel de notre peuple en matière d'éducation, puis la relation très étroite qui existe entre notre retard et notre situation économique et sociale, et enfin un grand nombre de travaux nous ont appris les moyens qu'il faut utiliser et le prix qu'il faut payer pour atteindre certains objectifs en éducation.

Les faits sont illustrés par une multitude de statistiques déprimantes. Le taux de scolarisation de la population canadienne-française est nettement plus bas que la moyenne nationale, et beaucoup plus bas que celui de la minorité protestante du Québec. Notre taux d'analphabétisme réel dépasse ce que nous osons imaginer. La proportion des nôtres qui sont spécialisés dans les divers domaines est généralement insuffisante, et souvent très faible. Voilà pour la quantité. En matière de qualité, les choses sont évidemment plus difficiles à déterminer, mais il n'est plus guère possible de douter que l'ensemble de notre système ne produit pas l'équivalent du système protestant, et cela tant au point de vue du niveau proprement pédagogique des études que de l'adaptation de celles-ci aux besoins de la société actuelle. De sorte que d'une façon générale la réalité qui échappe aux statistiques aggrave encore l'impression pénible laissée par celles-ci.

En même temps que nous commençons à comprendre mieux et surtout à admettre nos lacunes en éducation, nous étions forcés d'en constater le prix en termes économique et social. Ici encore les statistiques sont impitoyables: il existe une corrélation étroite entre le niveau d'éducation et celui de l'emploi, sans compter bien entendu le taux de chômage. Or, si une chose se dégage nettement de l'ébullition que notre milieu a connue depuis quelques années, c'est que notre peuple veut sortir du sous-développement économique. Cet objectif, ou plutôt l'importance de plus en plus grande qu'il a à nos yeux, se rattache au mouvement de sécularisation que j'ai rappelé tout à l'heure. Il débouche directement sur le problème de l'éducation et conditionnera de plus en plus notre façon d'envisager les problèmes de celle-ci, comme dans le passé l'ont fait des valeurs traditionnelles d'un autre ordre. Pour cette raison, les considérations très générales, et même banales, qui viennent d'être faites sont loin d'être étrangères au problème de la confessionnalité. Elles indiquent le contexte, relativement nouveau pour nous, dans lequel se situera la confessionnalité.

Nous concevons maintenant de plus en plus l'éducation en termes d'accessibilité générale, de parité de services entre les groupes et les régions, de diversité des cours pour répondre à la variété des besoins changeants de la société actuelle, en termes aussi de qualité croissante de l'enseignement et de perfectionnement des maîtres, de renouvellement continu des méthodes et de l'équipement. De moins en moins par contre serons-nous disposés à sacrifier ou à compromettre l'un ou l'autre de ces objectifs, comme nous l'avons fait si souvent dans le passé, pour une conception traditionaliste de certaines valeurs, qui de toute façon conserveront une place importante.

Nécessité de l'unification

Or, ces objectifs sont souvent très mal servis par nos cadres traditionnels, et c'est ici que nous retrouvons la question des divisions confessionnelles. D'une façon générale, nous avons besoin d'unités beaucoup plus grandes et de regroupement, plutôt que de divisions. La chose est particulièrement évidente au niveau secondaire. Il faut de grandes écoles, malgré les inconvénients certains qu'elles présentent, car elles seules peuvent assurer la variété des enseignements dont nous avons besoin, sans parler bien entendu de la qualité de services de plus en plus dispendieux. Au niveau primaire lui-même, les toutes petites écoles doivent être évitées, à moins que l'on ne veuille y mettre un prix exorbitant, ce qui est impossible dans le secteur public, où à moins encore que l'on ne sacrifie la qualité, ce que notre peuple acceptera de moins en moins.

Le système souffrant déjà beaucoup de cloisonnement et de dispersion, il ne saurait donc être question d'ériger de nouveaux compartiments étanches. Déjà du côté des anglophones, les nécessités font de plus en plus sauter les barrières confessionnelles et tous les observateurs s'accordent à dire que le mouvement ira en s'amplifiant. Du côté français, plusieurs étaient disposés, il y a quelques années, à ériger tout simplement un secteur neutre à côté des secteurs catholique et protestant. La chose se défendait dans l'optique de l'époque, c'est-à-dire avant l'évolution religieuse évoquée plus haut, alors aussi que les effets de notre évolution sociologique étaient peut-être moins évidents qu'aujourd'hui, et alors surtout que nous comprenions beaucoup moins bien les exigences administratives et financières d'un système d'enseignement moderne, étant encore pour la plupart plus ou moins prisonniers des catégories traditionnelles. Cela a été l'immense mérite de la Commission Parent de faire la synthèse de tous ces

éléments nouveaux et d'en tirer lucidement et courageusement les conséquences.

La Commission a eu raison d'aller au-delà de la plupart des projets de réforme qui étaient avancés, pour recommander l'unification intégrale de l'administration scolaire. La Commission a justement mis en relief une distinction trop oubliée entre la corporation scolaire, qui doit être une, et l'école, qui peut être diversifiée selon les besoins. En confiant une responsabilité spéciale aux parents en matière d'enseignement religieux et moral, la Commission a placé les responsabilités où elles doivent être, et a fait une juste place à la diversité. Ce schéma rappelle du reste, dans ses grandes lignes, celui qui était déjà proposé pour la régie centrale de l'éducation: unité au sommet par le ministre et le conseil, diversité juridiquement garantie à d'autres niveaux.

Cette unité de direction, à la fois au niveau central et au niveau régional, aurait eu des effets très bienfaisants si elle avait été réalisée beaucoup plus tôt. L'histoire de notre système d'enseignement montre que nous avons longtemps hésité entre l'unité et la dualité, pour choisir enfin le dédoublement confessionnel intégral durant le troisième quart du dix-neuvième siècle. Ce dédoublement, présenté si souvent comme une protection pour l'école catholique, a joué en fait contre celle-ci et en faveur de l'école protestante. Elle a permis à l'élément le plus riche et le plus favorisé de la population de se donner des institutions mieux soutenues, et qui contribuaient à maintenir et même à accentuer son avance.

L'école catholique, celle de la majorité pourtant, s'est trouvée handicapée financièrement. Le cas de Montréal est particulièrement clair: à l'origine, le produit de l'impôt était réparti entre les commissions catholiques et protestantes en proportion de la population. On arriva cependant à appliquer aux contribuables le principe de la confessionnalité, avec le résultat que les catholiques reçurent relativement moins, avec toutes les conséquences qui en résultèrent pour la qualité de l'enseignement. Sans doute n'était-ce pas là une conséquence inévitable du dédoublement confessionnel, mais cette désastreuse répartition de l'impôt a été acceptée parce qu'elle paraissait bien conforme à l'esprit du système, fondé d'abord et avant tout sur les critères confessionnels.

L'inégalité des ressources entraîne fatalement celle de la qualité. Dans un système, il est souhaitable que l'influence des éléments plus favorisés se

reflète sur les autres, afin de répartir convenablement les chances de progrès. Nous aurions bénéficié de relations étroites entre les secteurs catholique et protestant. Du moins n'est-il pas trop tard pour tenter de rétablir les ponts qui ont été rompus il y a une centaine d'années.

Dans la façon de concevoir de la Commission Parent, les objectifs communs et intrinsèques de l'éducation, de même que les exigences d'efficacité et d'aménagement rationnel des ressources, sont toujours sauvegardés, sans préjudice aux particularismes qu'il convient de respecter. Au niveau secondaire en particulier, la Commission offre une synthèse heureuse de préoccupations pédagogiques et de respect du pluralisme religieux. D'une part, les écoles secondaires devront être grandes, et ne sauraient être multipliées facilement; mais d'autre part la diversité des cours à option permettra aux enfants de chaque famille spirituelle de trouver l'enseignement qui leur convient. Le principe vaut à plus forte raison au niveau de l'Institut.

Voilà pour les structures. Quant au contenu, la Commission insiste sur le respect du caractère propre de chaque matière profane, indépendamment de la confessionnalité de l'école dans laquelle elle s'enseigne. Le Rapport avait même souligné, chose assez nouvelle chez nous, la valeur morale du témoignage apporté par le maître qui respecte scrupuleusement toutes les contraintes intellectuelles de sa discipline. Un tel témoignage vaut également dans toute école et dans toute matière, et ne peut heurter aucune conscience.

Par ailleurs, ce respect des valeurs profanes en éducation est plus qu'une question d'exigence intellectuelle ou de respect des consciences: c'est aussi une question d'efficacité de l'enseignement et de son adaptation au monde actuel, et concrètement au marché du travail. C'est un fait notoire que nos écoles ont consacré une portion appréciable du temps et de l'énergie de leurs maîtres et de leurs élèves à des choses étrangères au programme d'études que l'on trouvait dans le système protestant ou encore dans le système français. Il en résultait fatalement un décalage dans les résultats et la préparation des élèves, du moins dans la préparation à une vie réussie dans la société occidentale contemporaine. Ce facteur venait s'ajouter aux autres et aggraver encore le handicap du jeune Canadien français.

Notre enseignement doit réagir contre cette tendance, et cette fois le problème se pose à l'intérieur

même de l'école confessionnelle et indépendamment de toute divergence religieuse. Nous retrouvons ici concrètement cette idée formulée tout à l'heure: de nos jours, la confessionnalité s'insère dans un contexte qui l'amène à composer beaucoup plus avec d'autres valeurs. Cette exigence devrait atténuer les problèmes posés par le pluralisme religieux.

École confessionnelle et école commune

Enfin, notons une recommandation particulièrement importante: dans les cas où il ne sera pas possible de fournir un enseignement tout à fait approprié à la conscience d'un enfant, même de celui qui appartient à un groupe tout à fait minoritaire, on verra au moins à ne pas blesser la conscience de cet enfant. Ceci veut dire plus qu'une simple exemption d'enseignement ou d'exercices religieux. Si l'école publique est d'abord une maison d'enseignement accessible à tous, il faut qu'aucun enfant ne s'en sente moralement exclu.

Ici, il est inutile de nous le cacher, nous faisons face à un conflit de valeurs que nos conceptions traditionnelles nous ont bien mal préparés à résoudre. Je l'ai rappelé tout à l'heure, lorsqu'il y avait conflit entre la confessionnalité et l'égalité démocratique ou les exigences de l'enseignement, nous accordions systématiquement priorité à la première.

La Commission Parent a bien fait ressortir la confusion dans laquelle sont demeurées chez nous les notions d'école "confessionnelle" et d'école "commune". L'école confessionnelle est celle d'un groupe religieux, et la question ne soulève pas de difficulté de principe s'il existe par ailleurs sur le territoire une école vraiment commune. Bien entendu je laisse ici de côté les problèmes de qualité et de coût que peut créer ce dédoublement, pour envisager seulement l'aspect de la liberté de conscience.

À ce point de vue, la question se pose lorsque toutes les écoles publiques d'un territoire donné sont confessionnelles, ce qui est devenu la situation de fait chez nous, et même peut-être de droit. Notre population n'était guère sensibilisée à ce genre de problème, et notre législation aussi bien que notre jurisprudence nous ont donné une conciliation à vrai dire fort peu satisfaisante de ces caractères d'école "confessionnelle" et d'école "commune". Chez nous, une école peut être à la fois la chose de tous et la chose d'un groupe.

La confusion s'est faite longtemps à peu près inconsciemment, et a résisté aux difficultés soulevées par certains arrêts de cour. Aujourd'hui, elle est rationalisée en termes de majorité et de minorité. La minorité, dit-on, ne peut empêcher la majorité de se donner l'école qu'elle veut. C'est là une vérité sans doute, mais relative. Son application est limitée par d'autres vérités, comme celles-ci: l'école est d'abord une maison d'enseignement; tous les citoyens sont égaux dans les institutions publiques; l'instruction étant obligatoire, l'école doit être accessible à tous.

Dans la conscience d'un démocrate, ces principes dépassent largement la simple arithmétique de la majorité et de la minorité. On oublie aussi trop souvent qu'il y a une immense différence, au point de vue moral, entre ne pas donner à l'enfant tout à fait autant que le désireraient ses parents au point de vue religieux, et imposer à l'enfant des choses qui blessent sa conscience. Dans le premier cas, il s'agit plutôt d'une lacune que d'une violation de droit; dans le second, c'est un droit fondamental qui est violé.

La conception de l'école qui se dégage du Rapport Parent évite les inconvénients les plus graves, parce qu'elle se fonde sur une analyse objective et rationnelle des notions d'école, d'école publique, de démocratie, de respect des consciences individuelles d'une part et des traditions religieuses d'autre part, d'administration scolaire moderne, et ainsi de suite.

Les perspectives d'évolution

Certains diront que tout cela va peut-être bien pour Montréal ou Québec, mais ne répond pas à la mentalité de l'ensemble de la province. Je soumets respectueusement que c'est là voir les choses à bien court terme. L'évolution des esprits part de certains centres sans doute, mais les autres suivent tôt ou tard, et au vingtième siècle, tôt plutôt que tard. Ici encore, cessons de voir la société québécoise comme une exception à la règle générale des sociétés occidentales contemporaines.

Ceux qui insistent aujourd'hui pour que soit maintenue la ségrégation religieuse intégrale au niveau de l'enseignement secondaire public, ceux qui s'opposent à l'engagement dans les écoles confessionnelles de maîtres qui se sont pas de la religion de l'école, ceux-là vont contre le courant de l'histoire. Nous avons payé beaucoup trop cher, en termes de qua-

lité d'enseignement, la multiplication des petites unités scolaires, aussi bien que le refus de donner systématiquement préférence aux maîtres les plus compétents dans leur matière.

Déjà, nous devons constater les tensions causées par l'anomalie de la professionnalité intégrale dans l'enseignement secondaire. C'est un fait que l'on trouve dans beaucoup de classes un esprit assez éloigné de celui de la professionnalité. Beaucoup de professeurs sont mal à l'aise et certains réagissent plus ou moins ouvertement. La chose est malsaine parce qu'elle se présente dans un cadre scolaire formellement professionnel, et il en résulte pour beaucoup d'élèves des conflits graves. Pour tout élève lucide, il y a là des ambiguïtés troublantes, que la sévérité des adolescents ne peut manquer souvent d'interpréter comme une simple imposture.

Or il n'est pas question, je l'espère, que les autorités scolaires se lancent dans des procédures d'inquisition sur les croyances des professeurs. Les choses ne se normaliseront que si l'on accepte ouvertement dans l'enseignement public des professeurs de toutes les options, à condition bien entendu qu'ils respectent celles de leurs élèves. La formule la plus simple, en apparence, consisterait à créer un secteur neutre, mais les analyses de la Commission Parent nous font conclure à l'impossibilité de généraliser les dédoublements. Il faut donc des structures assez souples pour faire place à la diversité, même si cette perspective suscite encore aujourd'hui des résistances farouches.

En fait, ces résistances s'apparentent à d'autres non moins spectaculaires et sont moins des positions de caractère religieux que des réactions de crainte bien caractéristiques devant la nouveauté. Je songe par exemple aux résistances à la régionalisation scolaire, à la co-éducation ou à l'intégration des institutions privées à l'ensemble du système. C'est toute une tradition qui se sent menacée, et les projets de réforme provoquent un ensemble d'oppositions de caractère global. Un examen critique des réformes proposées démontre pourtant qu'elles sont modérées, remarquablement équilibrées et respectueuses du passé.

Elles le sont tellement, à vrai dire, que les radicaux refusent de voir là de véritables réformes, mais plutôt un simple replâtrage des vieilles structures, un de ces compromis à retardement dont notre société a le secret. Parmi ceux-là, il y en a qui voudraient

bien substituer leur propre orthodoxie à celle des autres, et qui voudraient se servir de l'école publique pour fin d'endoctrinement philosophique. Ceux-là font du confessionnalisme à rebours, sur le plan des principes. Et en pratique, ils manquent autant de tolérance et de réalisme que ceux qui veulent garder intact leur propre secteur.

Je suis convaincu pour ma part que l'avenir n'appartient au Québec à aucune des deux formes d'intégrisme. Il s'agit de savoir avec quelle rapidité les facteurs qui ont été évoqués plus haut joueront dans l'esprit de notre public, pour faire comprendre que la synthèse de nouveau et d'ancien proposée par la Commission Parent respecte autant que possible les exigences d'ordre très divers que nous devons concilier maintenant en éducation, sous peine de renoncer à figurer convenablement dans le monde nord-américain. De toute façon, le grand danger que nous courons maintenant consiste à prêter à certaines résistances une portée qu'elles n'ont pas, et qu'elles auront encore beaucoup moins dans un avenir prochain. C'est le devoir de ceux qui croient à la valeur des formules proposées par la Commission Parent, ou du moins à l'esprit qui les inspire, de prendre position, afin de diminuer le risque de voir ajourner une fois de plus les réformes indispensables.

Pour ma part, je suis convaincu que l'unification des structures administratives et les diverses formes d'aménagement proposées dans le rapport Parent sont réalistes et valables en ce qui concerne la professionnalité et la non-professionnalité. Elles sont sans doute plus difficiles à réaliser que certaines réformes proposées dans le même esprit il y a quelques années, mais à la lumière du contexte de cette époque qui paraît déjà lointaine. À la longue cependant, elles seront beaucoup plus satisfaisantes et éviteront des durcissements indésirables.

On constatera avec le temps que le pluralisme religieux pose à l'école beaucoup moins de problèmes réels qu'on ne l'a cru généralement chez nous. D'abord, la marge entre les conceptions catholique et protestante de la professionnalité va en se rétrécissant beaucoup. Même, on constatera probablement avec surprise qu'entre une professionnalité élargie et une laïcité ouverte, la marge réelle est singulièrement moins grande que certains ont l'air de le craindre. Et cela surtout dans une société urbaine qui tend irrésistiblement à concevoir ses institutions d'enseignement en termes d'objectifs qui sont communs à tous. Cette société admettra de moins en moins que soient compromis des impératifs propres

à l'enseignement public, tels que la qualité, la diversité et l'accessibilité.

Vraisemblablement l'enseignement d'un nombre considérable de matières sera à peu près le même pour les élèves catholiques, protestants, ou autres. Dans les cas où subsistera une différence d'esprit, elle sera moins que par le passé susceptible de provoquer des oppositions. Par ailleurs, il sera de plus en plus admis que les services auxiliaires doivent être le plus possible communs. Il vaut donc beaucoup mieux miser sur cette évolution positive que de diviser encore davantage notre système selon les critères confessionnels. Il serait bien conforme à l'esprit d'aujourd'hui de concevoir ces problèmes en termes d'aménagement réaliste et des besoins de l'avenir, plutôt qu'en termes d'idéologie et de catégories du passé.

Cela ne signifie aucunement un sacrifice des principes, des valeurs essentielles, ou même des garanties juridiques. Ce qui est en cause, c'est l'équilibre et la complémentarité des principes, l'intégration concrète d'une pluralité de valeurs et une application plus souple des garanties juridiques.

Confessionnalité et langue

Ce n'est donc pas, à la longue, l'application du Rapport Parent en matière de confessionnalité qui

m'inquiète, même si c'est l'aspect qui pose aujourd'hui le plus de difficultés. Je m'interroge surtout, et de plus en plus, sur l'aspect linguistique du système scolaire, sur la dualité culturelle de notre enseignement public. Il ressort déjà clairement du côté anglophone, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, que la langue est le premier critère de distinction à l'école publique. Les francophones feront très probablement bientôt la même expérience, avec l'apparition de la non-confessionnalité. C'est du reste déjà de plus en plus le cas dans d'autres provinces du Canada. Les recommandations de la Commission Parent en ce qui concerne les deux langues sont-elles aussi acceptables qu'en matière de confessionnalité ? Nous n'avons pas aujourd'hui le loisir d'aborder cette question plus complexe, à mon sens, que l'autre, et dont on parlera probablement beaucoup plus longtemps.

Ma seule crainte, pour l'instant, serait de voir se conjuguer l'opposition à l'unification linguistique et l'opposition à l'unification confessionnelle. Ce ne serait pas la première fois que la chose arrive. Ayons cette fois assez de lucidité pour juger chaque réforme au mérite, et que les difficultés de l'une, s'il en est, n'empêchent pas l'autre. Aujourd'hui, j'ai voulu simplement tenter d'établir qu'en matière de confessionnalité, la Commission Parent a fondamentalement raison •